

FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de révision 24-déc.-2021 Numéro de révision 4

1. Identification

Nom du produit Scintilene

Cat No.: FSHSX2-4

No. CAS 1330-20-7 Synonymes None

Utilisation recommandée Produits chimiques de laboratoire.

Utilisations contre-indiquées Aliments, médicaments, pesticides ou produits biocides.

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Company

Importateur / Distributeur

Fisher Scientific 112 Colonnade Road, Ottawa, ON K2E 7L6,

Canada

Tel: 1-800-234-7437

Numéro d'appel d'urgence

Fabricant

Fisher Scientific Company One Reagent Lane Fair Lawn, NJ 07410 Tel: (201) 796-7100

CHEMTREC®, Outside the USA: 001-703-527-3887 CHEMTREC®, Inside the USA: 800-424-9300

2. Identification des dangers

Classification

Classification WHMIS 2015 Classé comme dangereux en vertu du Règlement sur les produits dangereux (DORS /

2015-17)

Liquides inflammablesCatégorie 3Toxicité cutanée aiguëCatégorie 4Toxicité aiguë par inhalationCatégorie 4Corrosion cutanée/irritation cutanéeCatégorie 2Lésions oculaires graves/irritation oculaireCatégorie 2

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur

Attention

Mentions de danger

Liquide et vapeurs inflammables

Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation

Provoque une irritation cutanée Provoque une sévère irritation des yeux



Conseils de prudence

Prévention

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer

Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ médecin en cas de malaise

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, du produit chimique en poudre ou une mousse anti-alcool pour l'extinction

Entreposage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

3: Composition/informations sur les composants

Composant	No. CAS	% en poids
Xylènes	1330-20-7	99.52
Oxazole, 2,5-diphenyl-	92-71-7	.47
Benzene, 1,4-bis[2-(2-methylphenyl)ethenyl]-	13280-61-0	0.01

4. Premiers soins

Conseils généraux Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières,

pendant au moins quinze minutes. Obtenir des soins médicaux.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation de

la peau persiste, appeler un médecin.

Inhalation Déplacer à l'air frais. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle.

Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Ingestion

Symptômes et effets les plus

importants Notes au médecin Difficulté à respirer. Les symptômes d'une surexposition peuvent comprendre des maux de

tête, des vertiges, de la fatigue, des nausées et des vomissements

Traiter en fonction des symptômes

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Une eau atomisée peut être utilisée pour refroidir les contenants fermés.

Aucun renseignement disponible Moyens d'extinction inappropriés

Point d'éclair 25 °C / 77 °F

Méthode -Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation

Limites d'explosivité

Aucun renseignement disponible

Aucune donnée disponible

Supérieures Inférieure Sensibilité aux chocs

Sensibilité aux décharges

électrostatiques

Aucune donnée disponible Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

Dangers spécifiques du produit

Inflammable. Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent remonter jusqu'à la source d'ignition et causer un retour de flammes.

Produits de combustion dangereux

Aucun connu.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

NFPA

Santé	Inflammabilité	Instabilité	Dangers physiques
2	3	0	N/A

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Précautions personnelles Éliminer toutes les sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Précautions environnementales Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires. Absorber avec une matière absorbante inerte. Garder dans des contenants fermés Méthodes de confinement et de nettoyage appropriés pour élimination. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration.

	7. Manutention et stockage
Manutention	Porter de l'équipement de protection individuelle/du visage. S'assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Eviter l'ingestion et l'inhalation. Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Entreposage.	Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de la

chaleur, des étincelles et des flammes.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Directives relatives à l'exposition

Composant	Alberta	Colombie-Brita	Ontario	Québec	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
		nnique					
Xylènes	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm	(Vacated) TWA:	
	TWA: 434	STEL: 150 ppm	STEL: 150 ppm	TWA: 434	STEL: 150 ppm	100 ppm	
	mg/m³			mg/m³		(Vacated) TWA:	
	STEL: 150 ppm			STEL: 150 ppm		435 mg/m ³	
	STEL: 651			STEL: 651		(Vacated) STEL:	
	mg/m³			mg/m³		150 ppm	
						(Vacated) STEL:	
						655 mg/m ³	
						TWA: 100 ppm	
						TWA: 435	
						mg/m³	

Légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

OSHA - Sécurité et administration de la santé

Mesures techniques

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont situées à proximité de l'emplacement des postes de travail. Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement concus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité anti-éclaboussures ou des lunettes de protection adéquates

comme on le décrit dans la norme 29 CFR 1910.133 de l'OSHA relative à la protection

oculaire et faciale.

Protection des mains Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition

cutanée.

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	Commentaires à gants
Viton (R)	Voir les recommandations du	-	Protection contre les
	fabricant		éclaboussures seulement

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés. Observer la norme 29CFR 1010.134 de l'OSHA relative aux respirateurs. Si nécessaire, toujours porter un respirateur approuvé par NIOSH.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

Type de filtre recommandé : bas point d'ébullition solvant organique Type AX Brun conforme au EN371 ou Gaz et vapeurs organiques filtre Type A Brun conforme au EN14387

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Scintilene

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Retirer et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physiqueLiquideAspectBleu clairOdeurInodore

Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible

рH

Point/intervalle de fusion

Point/intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible
Aucun renseignement disponible

Point d'éclair
25 °C / 77 °F
Taux d'évaporation
4 1 (Ether = 1.0)
Inflammabilité (solide, gaz)
Non applicable

Limites d'inflammabilité ou d'explosion

SupérieuresAucune donnée disponibleInférieureAucune donnée disponiblePression de vapeurAucun renseignement disponibleDensité de vapeurAucun renseignement disponible

Densité 0.865

Solubilité
Coefficient de partage octanol: eau
Aucun renseignement disponible
Aucune donnée disponible
Aucun renseignement disponible
Aucun renseignement disponible
Aucun renseignement disponible
Viscosité
Aucun renseignement disponible
Aucun renseignement disponible

10. Stabilité et réactivité

Danger de réaction Aucun connu suivant les informations fournies.

Stabilité Stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter Tenir à l'écart des flammes, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Matières incompatibles Agents oxydants forts

Produits de décomposition

dangereux

Aucun dans des conditions normales d'utilisation

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Renseignements sur le produit

DL50 par voie cutanéeVapeur CL50

Catégorie 4. ATE = 1000 - 2000 mg/kg. Catégorie 4. ATE = 10 - 20 mg/l.

Renseignements sur les

composants

Composant DL50 orale DL50 épidermique LC50 Inhalation

Scintilene

Xylènes	LD50 = 3500 mg/kg (Rat)	LD50 > 4350 mg/kg (Rabbit)	29.08 mg/L [MOE Risk Assessment
			Vol.1, 2002]

Toxicologically Synergistic

Aucun renseignement disponible

Products

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Irritation Irritation Irritation lrritation Irritation Irritation

Sensibilisation Aucun renseignement disponible

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un

cancérogène.

Composant	No. CAS	CIRC	CIRC NTP		OSHA	Mexique
Xylènes	1330-20-7	Non inscrit(e)				
Oxazole, 2,5-diphenyl-	92-71-7	Non inscrit(e)				
Benzene, 1,4-bis[2-(2-methylphe nyl)ethenyl]-	13280-61-0	Non inscrit(e)				

Effets mutagènes Aucun renseignement disponible

Effets sur la reproduction Aucun renseignement disponible.

Effets sur le développement Aucun renseignement disponible.

Tératogénicité Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun connu STOT - exposition répétée Aucun connu

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible

Symptômes / effets, aigus et différés

Les symptômes d'une surexposition peuvent comprendre des maux de tête, des vertiges,

de la fatigue, des nausées et des vomissements

Renseignements sur les perturbateurs endocriniens

Aucun renseignement disponible

Autres effets nocifs Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement. Contient une substance:. Très toxique pour les organismes aquatiques.

Composant	Algue d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Daphnia magna
Xylènes	Non inscrit(e)	LC50: 30.26 - 40.75 mg/L,	EC50 = 0.0084 mg/L 24 h	LC50: = 0.6 mg/L, 48h
		96h static (Poecilia		(Gammarus lacustris)
		reticulata)		EC50: = 3.82 mg/L, 48h
		LC50: = 780 mg/L, 96h		(water flea)
		semi-static (Cyprinus carpio)		
		LC50: 23.53 - 29.97 mg/L,		
		96h static (Pimephales		
		promelas)		
		LC50: > 780 mg/L, 96h		
		(Cyprinus carpio)		
		LC50: 7.711 - 9.591 mg/L,		
		96h static (Lepomis		
		macrochirus)		
		LC50: = 19 mg/L, 96h		
		(Lepomis macrochirus)		
		LC50: 13.1 - 16.5 mg/L, 96h		
		flow-through (Lepomis		

magrachirus)	
macrochirus)	
LC50: 13.5 - 17.3 mg/L, 96h	
(Oncorhynchus mykiss)	
LC50: 2.661 - 4.093 mg/L,	
96h static (Oncorhynchus	
mykiss)	
LC50: = 13.4 mg/L, 96h	
flow-through (Pimephales	
promelas)	

Persistance et dégradabilité Une persistance est peu probable

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Mobilité Aucun renseignement disponible.

Composant	Log Poctanol/eau
Xylènes	3.15

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.

Composant	RCRA - déchets de série U	RCRA - déchets de série P	
Xylènes - 1330-20-7	U239	-	

14. Informations relatives au transport

DOT

No ONU UN1307 Nom officiel d'expédition XYLENES

Classe de danger 3
Groupe d'emballage III

TMD

No ONU UN1307 Nom officiel d'expédition XYLENES

Classe de danger 3 Groupe d'emballage III

IATA

No ONU UN1307 Nom officiel d'expédition XYLENES

Classe de danger 3
Groupe d'emballage III

IMDG/IMO

No ONU UN1307 Nom officiel d'expédition XYLENES

Classe de danger 3 Groupe d'emballage III

15. Informations sur la règlementation

Inventaires internationaux

Composant	No. CAS	DSL	NDSL	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	EINECS	ELINCS	NLP
Xylènes	1330-20-7	Х	-	Х	ACTIVE	215-535-7	-	-
Oxazole, 2,5-diphenyl-	92-71-7	Х	-	Х	ACTIVE	202-181-3	-	-
Benzene, 1,4-bis[2-(2-methylphenyl)ethenyl]-	13280-61-0	Х	-	Х	ACTIVE	236-285-5	-	-

Scintilene

Composant	No. CAS	IECSC	KECL	ENCS	ISHL	TCSI	AICS	NZIoC	PICCS
Xylènes	1330-20-7	X	KE-35427	X	X	X	X	X	X
Oxazole, 2,5-diphenyl-	92-71-7	Х	KE-12092	X	X	X	X	X	X
Benzene,	13280-61-0	Х	KE-03298	-	-	X	-	Х	-
1,4-bis[2-(2-methylphenyl)ethenyl]-									

Légende:

X - Inscrit '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

IECSC - Chinese Inventory of Existing Chemical Substances

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

Canada

FDS conforme aux dispositions de la norme canadienne - Partie 4, annexes 1 et 2 du Règlement sur les produits dangereux (RSD) et conforme aux exigences du Règlement sur les produits dangereux (alinéa 13 (1) a) de la Loi sur les produits dangereux (HPA)).

Composant	NPRI	Agence Canadienne de Protection de l'Environnement (CEPA) - Liste des substances toxiques	Le Plan de gestion des produits chimiques du Canada (CEPA)
Xylènes	Part 1, Group A Substance Part 5, Isomer Groups Part 4 Substance		

Légende

INRP - Inventaire national des rejets de polluants

Autres réglementations internationales

Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	substances soumises à	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Xylènes	-	Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)	-

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composant	No. CAS	OECD HPV	Des polluants organiques persistants	Potentiel de destruction de l'ozone	Restriction des substances dangereuses (RoHS)
Xylènes	1330-20-7	Inscrit(e)	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Oxazole, 2,5-diphenyl-	92-71-7	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Benzene, 1,4-bis[2-(2-methylphenyl)eth enyl]-	13280-61-0	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Composant	No. CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de	Rotterdam Convention (PIC)	Basel Convention (Hazardous Waste)
		qualification pour la	qualification pour		
		notification des	Exigences relatives		

Scintilene

		accidents majeurs	aux rapports de sécurité		
Xylènes	1330-20-7	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Annex I - Y42
Oxazole, 2,5-diphenyl-	92-71-7	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Benzene, 1,4-bis[2-(2-methylphenyl)eth enyl]-	13280-61-0	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

16. Autres informations

Préparée par Affaires réglementaires

Email: EMSDS.RA@thermofisher.com

Date de révision24-déc.-2021Date d'impression24-déc.-2021

Sommaire Ce document a été mis à jour pour se conformer aux exigences du SIMDUT 2015 pour

s'aligner sur le Système général harmonisé (SGH) pour la classification et l'étiquetage des

produits chimiques.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche de données de sécurité